



## **TRAVAUX DE CHAUSSÉE EN RIVE DROITE À BLOIS ENTRE LES PONTS CHARLES DE GAULLE ET FRANÇOIS MITTERRAND**

**Jean-Luc Brault, vice-président du Conseil général chargé des routes et des bâtiments, et Chantal Trotignon, conseillère municipale de Blois et vice-présidente d'Agglopolys en charge des infrastructures, présentent ce mardi 30 juillet le déroulé des travaux de réfection du tapis de chaussée en rive droite.**

Ces travaux, réalisés sur la RD 2152 entre les ponts Charles de Gaulle et François Mitterrand, concerneront les quais Ulysse Besnard (partiellement), du Foix, de l'Abbé Grégoire, de la Saussaye, Saint Jean, mais aussi la rue Maréchal de Lattre de Tassigny et l'avenue de Verdun.

D'un montant de 656 742 €, ils seront réalisés par le Conseil général du 5 au 23 août.

Le plan de circulation sera adapté en fonction de l'avancée du chantier (*cf. pièce jointe*) en sachant que le chantier commencera depuis le pont François Mitterrand vers le pont Charles de Gaulle.

Deux types de travaux auront lieu durant cette période :

- Le **rabotage par moitié de la chaussée**, par tronçons de 500 mètres environ, aura lieu **de jour entre le 5 et le 9 août** (période prévisionnelle).

Pendant ces travaux de rabotage, le plan de circulation sera adapté en fonction de l'avancement du chantier et le stationnement le long de la chaussée sera interdit sur chaque tronçon concerné par les travaux.

**Les quais resteront accessibles en permanence dans le sens de circulation « sortant » depuis le pont Jacques Gabriel et le carrefour de la Résistance.**

- L'**exécution du tapis de chaussée** se fera par tronçons de 500 mètres environ, **du 12 au 22 août** (période prévisionnelle) **entre 20 h et 7 h** afin de minimiser la gêne occasionnée.

**Pendant ces travaux, la circulation et l'accès-sortie des riverains sur le tronçon concerné par les travaux seront interdits ainsi que le stationnement le long de la chaussée. Le plan de circulation sera également adapté en fonction de l'avancée des travaux.**

Le tronçon compris entre la rue Jeanne d'Arc et la rue du Bourg Moyen n'est pas concerné par ces travaux car cette zone fait partie intégrante du projet d'Aménagement du Cœur de Ville – Loire (A.C.V.L.) et sera réaménagé et requalifié à court terme par la Ville de Blois.

### **Contacts presse :**

Aurélie Belair - Ville de Blois - 02 54 44 55 40 / 06 64 49 75 06 - [aurelie.belair@blois.fr](mailto:aurelie.belair@blois.fr)

Amélie Lataste - Conseil général de Loir-et-Cher - 02 54 58 54 60 / 06 88 04 42 52- [amelie.lataste@cq41.fr](mailto:amelie.lataste@cq41.fr)

#### Dispositif d'information et de communication auprès des riverains :

- toutes les informations concernant ces travaux sont disponibles en temps réel sur [www.route41.fr](http://www.route41.fr) , la plateforme de mobilité du Conseil général de Loir-et-Cher (transports, covoiturage, réseau routier...) ;
- un courrier a été distribué la semaine dernière dans les boîtes aux lettres des riverains avec le plan des travaux ;
- les commerçants concernés ont été informés via la Fédération blésoise du commerce, de l'artisanat et des services ;
- un premier article avait présenté le projet dans le Blois mag de juillet-août ;
- un article sur blois.fr est à la disposition des usagers avec toutes les informations liées au chantier, le courrier ainsi que le plan en téléchargement : <http://www.blois.fr/Actualite/1657/517-actualites.html>

#### Le transfert de voirie :

Suite à ces travaux importants de remise en état de la voirie, le Conseil Général proposera à la Ville de Blois de lui transférer la domanialité de cet axe de circulation. En effet, avec la mise en service des différents axes de contournements périurbains, l'utilisation de ces voiries est aujourd'hui plus orientée vers un usage urbain. Dès lors, la Ville maîtrisera pleinement l'espace public correspondant, et pourra y réaliser des aménagements complémentaires pour les cycles, la réduction de la vitesse...

A noter qu'Agglopolys est également concerné par ce transfert de domanialité, la rue de Verdun étant reconnue d'intérêt communautaire, en liaison vers le Parc des Mées.

#### **Contacts presse :**

Aurélie Belair - Ville de Blois - 02 54 44 55 40 / 06 64 49 75 06 - [aurelie.belair@blois.fr](mailto:aurelie.belair@blois.fr)

Amélie Lataste - Conseil général de Loir-et-Cher - 02 54 58 54 60 / 06 88 04 42 52- [amelie.lataste@cq41.fr](mailto:amelie.lataste@cq41.fr)